

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 857

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« la mise en œuvre du schéma »

les mots :

« sa mise en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.